

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2023  
Procès Verbal

Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois le 10 février 2023

Le 13 février 2023 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes MORIOT Eliane, POPOFF Jocelyne, MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, REGRAIN VAYSSE Martine, MM. SIODLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe AUTOURDE Eric, DURAND Jean-Pierre

Etaient absent excusés : Mme PRYMAS Marie (donne pouvoir à Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine), M CRETAUD Laurent

Etaient absents : Mmes SCHATZ Christiane, COLLAS Virginie MM. MATHIOU Nathan, DELHOUME Jean-Philippe,

En exercice..... 15

Présents..... 9

Votants..... 10

Secrétaire de séance : M AUTOURDE Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**ORDRES DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération modificative SCI Les Trillers La Gare

**PRÉAMBULE**

Vu le caractère d'urgence, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour la tenue de la réunion de ce jour.

Le Conseil Municipal valide le caractère d'urgence.

**DELIBERATIONS**

N°	Objet
2023/05	Délibération modificative 2022/46

**2023/05 : Délibération modificative 2022/46**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en prévision de la vente de l'immeuble situé 2 rue Saint Hippolyte, il est nécessaire d'apporter des précisions à la délibération n° 2022/46 du 3 octobre 2022

La société SCI Les Trillers représentée par MM LAPARRA et GUILLET achète le bien au prix de 37 000 € dont 2 000€ de frais à l'agence immobilière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente de l'immeuble 2 rue Saint Hippolyte à la SCI Les Trillers avec les modalités mentionnées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Séance levée à 18h30